



## Naturalisation/salarié/salarié en mission

Par **VIKTORIIA**, le **29/03/2019** à **12:26**

Bonjour,

Je suis arrivé en France début d'avril 2014 avec le statut « salarié en mission », en 2017, j'ai changé de statut en « salarié ».

En parallèle de mon travail, j'ai obtenu un diplôme de Master en Droit Économiques et Gestion à l'IAE de Paris (20m.).

J'ai reçu des informations selon lesquelles les années passées en France sous le statut "salarié en mission" ne peuvent pas être comptées.

Pourriez-vous me dire si je peux demander de nationalité cette année ? .

Merci d'avance pour votre retour.

Par **amajuris**, le **29/03/2019** à **14:06**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

comme vous avez effectué 2 ans d'études avec succès pour obtenir un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur français, la durée de résidence est réduite à 2 ans.

si vous insérez professionnellement, vous devriez obtenir votre naturalisation si vous remplissez les autres conditions.

salutations